

**Les Analyses du Centre Jean Gol**



**Analyse : Hard Brexit ? Soft Brexit ?**

**Gaëlle Smet**

**Février 2017**

Administrateur délégué : Richard Miller

Directrice : Laurence Glautier

Directeur scientifique : Corentin de Salle

Avec le soutien de la



Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles

Tél. : 02.500.50.40

[cjg@cjg.be](mailto:cjg@cjg.be)

## Analyse : Hard Brexit ? Soft Brexit ?

Le Brexit est-il une chance ou une catastrophe pour l'Angleterre et l'Union européenne ? Comment doit-on gérer la sortie de crise ? Quelle position doit adapter l'UE ? Quel sera l'impact de ce vote sur l'Angleterre et son avenir et sur le devenir de l'Union européenne rarement épargnée par les crises ces dernières années. Migratoire, financière, économique, c'est maintenant une crise institutionnelle que l'UE va devoir affronter. Et pas l'importe laquelle, celle de voir le pays le plus important claquer la porte...

Le «Brexit» est une abréviation de «Britain Exit», évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, faisant référence au «Grexit» évoqué durant l'été 2015 lors de la crise grecque de l'euro.<sup>1</sup> Pour la première fois de son histoire, l'Union ne va pas s'agrandir, mais va perdre un membre. Et qui plus est, un de ses membres les plus importants, les plus influents et les plus riches. 43 ans après l'avoir rejoint et autant d'années de tâtonnements, la Grande-Bretagne s'apprête à quitter l'Union européenne mettant fin à une relation alambiquée et complexe tout au long de ces années.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par le Premier Ministre conservateur David Cameron sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, 51,9 % des Britanniques ont choisi le camp du « *leave* », celui de quitter l'UE. La participation a été supérieure à 72%, un record pour le pays.<sup>2</sup> Nommée en juillet 2016, la nouvelle Première Ministre conservatrice Theresa May est chargée de gérer les délicates négociations sur la sortie de l'Angleterre de l'UE.

L'article 50 du Traité sur l'Union européenne prévoit en effet l'hypothèse d'une sortie d'un Etat membre de l'UE. L'Etat qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. La notification de l'article 50 ne peut être faite que par l'Etat membre et non pas par le Conseil européen ou la Commission.

Dès lors que l'article 50 sera activé, l'UE entamera deux années de négociations avec la Grande-Bretagne afin de décider des dispositions de retrait et du cadre futur des prochaines relations UE/Grande-Bretagne. Le Parlement européen devra approuver l'accord ainsi que le Conseil à la majorité qualifiée.

Le 2 octobre 2016, Theresa May a annoncé que le Royaume-Uni activerait l'article 50 « d'ici à la fin mars 2017 », qui marquera le point de départ des négociations conduisant à la sortie du pays de l'UE. Près d'un mois plus tard, le 3 novembre, la Haute Cour de justice britannique a déclaré inconstitutionnelle toute utilisation directe de l'article 50 par le gouvernement sans un vote préalable du parlement britannique. Le gouvernement britannique doit faire appel de ce jugement.<sup>3</sup>

Créé en septembre 2016, le « Groupe de travail article 50 » de la Commission européenne est chargé de préparer le terrain et de conduire les négociations avec le Royaume-Uni, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union européenne. Nommé dès le 27 juillet 2016 et en fonction depuis le 1er octobre 2016, Michel Barnier a été nommé négociateur en chef.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit\\_1683736.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit_1683736.html)

<sup>2</sup> <http://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-brexit.html>

<sup>3</sup> [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit\\_1683736.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit_1683736.html)

<sup>4</sup> [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit\\_1683736.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit_1683736.html)

Le président du Conseil européen Donald Tusk a nommé dès la fin du mois de juin 2016 le diplomate belge Didier Seeuws à la tête de la task force « Brexit » du Conseil. Enfin, le troisième homme fort de l'Union européenne est l'eurodéputé belge Guy Verhofstadt. Le président du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe du Parlement européen prépare avec les groupes politiques une résolution pour fixer les lignes de négociation des députés. Ce texte doit être adopté en mars 2017.<sup>5</sup>

Les délais sont importants car nombre de négociateurs européens souhaiteraient boucler les négociations en octobre 2018. Se pose en effet la délicate question de la tenue des élections européennes et du sort du contingent de sièges dévolu actuellement aux députés britanniques et éventuellement de la répartition de leur siège dans les autres Etats membres. Ce détail n'est pas anodin. En tant que grande puissance, l'Angleterre dispose de 73 sièges d'eurodéputés comme l'Italie. Seule la France et l'Allemagne en ont plus, c'est-à-dire, respectivement, 74 et 96 sièges.

De nombreuses questions se posent encore à ce stade :

- Ira-t-on vers un hard brexit ou un soft brexit ?
- Quel sera le sort de la libre-circulation et des ressortissants européens vivant en Angleterre et des ressortissants anglais dans l'UE 27 ? Notamment les fonctionnaires britanniques de la commission ?
- Quel sera l'impact économique des mesures sur l'Europe et sur la Grande-Bretagne ?
- Quelles seront les conséquences sur la cohésion britannique notamment l'Ecosse et l'Irlande ? Des nouveaux referendums d'indépendance ne sont pas à exclure.

### ➤ **Le désaveu européen**

Malgré les nombreuses études, analyses et autres colloques, il est, à ce stade, impossible de prévoir l'impact et les conséquences du Brexit sur les économies des deux blocs. L'UE a souvent prédit un futur morose avec une Angleterre coupée de l'Europe, de ses marchés, repliée sur soi et d'un recul de l'économie sans précédent.

Alors que les scénarios les plus pessimistes prévoyaient un choc pour l'économie britannique dans la foulée du référendum du 23 juin, celle-ci a fait preuve de résilience, comme en attestent une série d'indicateurs récents, dont celui du chômage, stable à 4,8% fin octobre, et une prévision de croissance de 2,1% pour l'ensemble de 2016. Si l'activité britannique résiste jusqu'à présent, les pouvoirs publics et l'immense majorité des économistes s'attendent cependant à un coup de frein pour 2017.<sup>6</sup>

La Norvège a refusé par référendum et par deux fois d'entrer au sein de l'UE. La Suisse, pourtant littéralement enclavée dans l'UE n'envisage pas une seconde son rattachement. L'Islande a renoncé également... Ces dernières années, seuls des pays en décrochage en raison de leur passé communiste et à l'économie délétère ont manifesté leur intérêt à entrer dans l'Union et encore souvent après d'avoir manifesté un intérêt préalable pour rentrer dans l'OTAN...

Maintenant c'est l'un des pays les plus riches qui quitte l'UE. De quoi sérieusement s'interroger sur le pouvoir d'attraction de l'UE et ce, même pour les plus europhiles. Même si la Norvège, l'Islande et la Suisse ont mis au point un partenariat « *sui generi* » avec l'UE, il n'en reste pas moins

<sup>5</sup> [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit\\_1683736.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-brexit_1683736.html)

<sup>6</sup> <http://www.la-croix.com/Monde/Un-obstacle-plus-route-Brexit-2017-01-24-1300819623>

qu'elles refusent farouchement de franchir le pas européen et ce, depuis près de 40 ans. Même la Turquie d'Erdogan semble snober et se distancier de cette Europe moribonde et catatonique.

Il n'est pas non plus interdit de penser que si un referendum comme le Brexit était organisé dans le reste de l'UE27, nombreux sont les résultats qui risqueraient d'être similaires. Pire, cette défiance européenne semble davantage toucher les pays fondateurs que les nouveaux membres.

L'idée d'un troisième pays riche quittant l'UE et s'en portant mieux économiquement aurait un effet absolument dévastateur sur l'UE qui se revendique comme un incubateur de prospérité pour ses Etats membres. Cela aurait aussi clairement pour conséquence de pousser des « Brexit » dans d'autres pays avec des résultats incertains vu le désamour progressif et continu de l'UE au sein des populations européennes et la montée du vote populiste dans de nombreux pays. A cette fin, l'UE n'a guère intérêt à donner l'impression que la quitter est une simple formalité.

Ce qui est également certain c'est que Brexit hard ou Brexit soft, le départ de la Grande-Bretagne prive l'UE d'un de ses Etats les importants, d'une de ses grandes puissances, d'une des places financières et économiques les plus dynamiques au monde, d'un des deux acteurs militaires majeurs dotés de l'arme nucléaire et très présents sur le terrain des opérations et du partenaire privilégié des Etats-Unis depuis des décennies. Avec ce départ, c'est aussi sur l'un des deux sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations unies et un membre essentiel de l'OTAN et de la défense européenne que l'Union Européenne peut faire une croix.

Peut-on faire vivre la défense européenne sans la Grande-Bretagne ? Son armée bénéficie du premier budget militaire européen (52,4 milliards d'euros en 2015), devant la France (43,7 milliards), et l'Allemagne (34,2 milliards). Comme Theresa May le rappelle subtilement, seul ce duo franco-anglais a la capacité opérationnelle pour contenir les poussées de fièvre de l'armée russe (62 milliards d'euros de budget).<sup>7</sup>

Au sein de l'Union Européenne, ce sont la Grèce, le Royaume-Uni et la France qui consacrent la partie plus importante de leur PIB (produit intérieur brut) aux dépenses militaires : 2,2% pour les trois pays. Sur les 28 Etats membres de l'Union Européenne, six dépensent moins de 1% de leur PIB pour la défense : l'Espagne, la Hongrie, la Lettonie, l'Autriche, la Lituanie et Malte. Tandis que deux Etats, l'Irlande et le Luxembourg se partagent la dernière position européenne en la matière : 0,5% de leur PIB est consacré aux dépenses militaires. La majorité des pays européens dépensent entre 1% et 2% de leur PIB dans le domaine militaire.<sup>8</sup>

### ➤ **L'immigration en cause ?**

Dans un discours prononcé le 17 janvier dernier et après des mois de tâtonnements, Theresa May, a indiqué qu'elle voulait un Brexit dur. « *Nous n'aurons pas un pied dedans, un pied dehors. Nous ne cherchons pas à garder des morceaux de notre adhésion* », a-t-elle indiqué, avant d'assurer que l'une de ses priorités était de « sortir du marché unique ».

Toute la clé de la négociation est là : l'Angleterre sortira-t-elle complètement du marché unique ? Les propos de Theresa May vont clairement dans ce sens mais nous ne sommes pas encore au bout du processus de négociations qui va durer deux ans et où les positions des deux blocs pourront encore fortement évoluer.

<sup>7</sup> <http://www.huffingtonpost.fr/2017/01/17/brexit-les-4-menaces-voilees-du-discours-de-theresa-may/>

<sup>8</sup> <http://www.toutleurope.eu/actualite/les-depenses-militaires-dans-l-union-europeenne.html>

Theresa May a entendu les voix des « Brexiteurs » : Fini la libre circulation des citoyens et surtout celle des ressortissants européens sachant pourtant que l'Angleterre n'est pas membre de l'Espace Schengen. Fini le diktat de la Cour de justice européenne et de sa jurisprudence étouffant la souveraineté et les marges de manœuvre des Etats. Fini aussi la contribution de plusieurs milliards d'euros au budget de l'UE sauf éventuellement des interventions ponctuelles dans des politiques précises. Un cataplasme que tend l'Angleterre face à une Europe qui pourrait se voir amputée de 10 milliards d'euros de budget britannique...

La clé de décodage du Brexit tient en grande partie dans la politique d'asile mais surtout migratoire et même si cela doit signifier la fin du marché unique. Les deux notions souvent vues comme parfaitement synonymes définissent et recouvrent pourtant des réalités très différentes.

La politique d'asile ne vise que les personnes déposant une demande d'asile sur le territoire anglais et les personnes arrivées en Angleterre via le programme de réinstallation « *resettlement* » du HCR.

A ce niveau-là, le Royaume-Uni ne se retrouve pas dans les fourchettes « hautes ». Le Royaume-Uni a accueilli les demandes de 32.120 personnes en 2014 et de 38.370 personnes en 2015, soit une augmentation de +19%. Cela représente 3,1% au niveau européen et 591 primo-arrivants par million d'habitant.<sup>9</sup>

En 2015, la Belgique a accueilli davantage de demandeurs que les Anglais avec 38.990 personnes, soit une progression de 178% par rapport à 2014 et représentant 3.463 demandeurs d'asile par million d'habitant. A titre d'exemple encore, la Suède a accueilli 156.110 demandeurs d'asile en 2015, soit 16.016 demandeurs d'asile par million d'asile...

La politique migratoire vise tous les autres cas : migration étudiante, regroupement familial, migration économique, personne en séjour régulier et citoyens européens. Les milliers de ressortissants étrangers bloqués parfois depuis des années à Calais ne veulent pas rejoindre l'Angleterre pour y déposer une demande d'asile. Ils ne déposent d'ailleurs pas une demande d'asile en France alors que nombre d'entre eux pourraient être éligibles. Ils veulent passer la Manche pour travailler en Grande-Bretagne, souvent illégalement.

Une politique très laxiste existe en Angleterre envers les personnes en séjour illégal : pas de contrôle d'identité, pas de carte d'identité, la présence de fortes diasporas permettant souvent un emploi ou des patrons intéressés par une main d'œuvre bon marché que le statut illégal ne rebute pas. Même si la loi britannique a été durcie envers les propriétaires qui louent des biens à des personnes illégales ou des employeurs indécents, même si les aides sociales ont été réduites, le pouvoir d'attraction reste identique.

Il y a presque deux fois moins de chômage au Royaume-Uni (5.4 %) qu'en France (10.2 %). La pression sur le marché du travail est donc moins élevée. La croissance y est forte. Nombre de migrants parlent anglais et l'argument économique reste majeur pour le choix de la Grande-Bretagne. Si en Angleterre, la carte d'identité n'existe pas<sup>10</sup>, les étrangers ont néanmoins besoin de papiers pour travailler (permis de résidence biométrique, carte de demandeur d'asile). Reste l'endémique problème du travail au noir, qui pèse près de 10 % du PIB britannique.<sup>11</sup>

<sup>9</sup> Chiffres Eurtostat <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7203842/3-04032016-AP-FR.pdf/078f4e14-8bb7-45d2-bdbf-8bb3881270b2>

<sup>10</sup> Elle avait été supprimée après la Seconde Guerre mondiale par Winston Churchill, qui estimait qu'elle n'était pas nécessaire en temps de paix.

<sup>11</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/07/30/01016-20150730ARTFIG00341-est-il-vraiment-plus-avantageux-de-migrer-vers-l-angleterre.php>

Selon l'*Office for National Statistics*, entre septembre 2013 et septembre 2014, l'immigration nette a atteint 298.000 personnes, soit le chiffre le plus haut depuis le record de 320.000 en 2005. En 2015, ce chiffre était carrément de 330.000 personnes, principalement en provenance de l'Union européenne et a fait l'effet d'un électrochoc pour les Anglais, à qui le Premier ministre David Cameron avait pourtant assuré qu'il limiterait ce chiffre à 100.000 par an.<sup>12</sup> Selon Ipsos Mori, 49% des Britanniques interrogés en avril 2015 estimaient que le pays doit recouvrer un contrôle total sur l'immigration, tandis que 45% du public, selon le March Economist/Ipsos MORI Issues Index, cite l'immigration comme le premier sujet d'importance pour le pays, devant le système de santé (le NHS).<sup>13</sup>

650.000 personnes ont immigré en Grande-Bretagne en 2016. Le travail reste la raison principale puisque 311.000 personnes ont émigré dans cette optique contre 294.000 en 2015. 182.000 avaient déjà un emploi et 130.000 en cherchaient un contre 107.000 en 2015.<sup>14</sup> En 2014, 641.000 personnes ont immigré comparé aux 526.000 en 2013.<sup>15</sup>

En Angleterre et au Pays de Galle, pour l'année 2011, 7,5 millions d'habitants sont nés à l'étranger. La moitié est arrivée entre 2001 et décembre 2011. Les données du recensement national ont révélé que près de quatre millions d'immigrants ont gonflé le chiffre de la population de l'Angleterre et du Pays de Galles en à peine dix ans. En gros, plus de 70% de la population qui a permis l'augmentation record de la démographie au cours de la dernière décennie est d'origine étrangère. Ces nouveaux migrants viennent pour la plupart d'Inde, du Pakistan, de Pologne et d'Europe de l'Est. Selon les données du recensement, seulement 44,9% des Londoniens sont des Anglais blancs. Pour la première fois, on constate que moins de 90% du pays est blanc. Dans certains quartiers de Londres, moins d'une personne sur cinq se décrit comme Anglais blanc. Le nombre de chrétiens a diminué de 4 millions. Au total, 59% de la population est chrétienne, un quart n'a pas de religion et 5% est musulmane.<sup>16</sup>

Le taux d'immigration à cette échelle a été jugée inacceptable par les politiques britanniques qui tentent depuis, et sans grand succès d'inverser les tendances. Notamment par la ministre de l'Intérieur de l'époque, une certaine Theresa May...

Theresa May l'a clairement indiqué le Brexit doit « *signifier le contrôle du nombre de personnes venue d'Europe au Royaume-Uni* » et certains chiffres et faits ont pesé dans la campagne : les chiffres de Frontex qui a annoncé pour 2015, près de 1,8 million de franchissements illégaux de frontières, ce qui correspondait, en termes de migration nette, à environ un million de personnes ayant rejoint les États membres de l'UE ou les pays associés à l'espace Schengen<sup>17</sup>, les années à voir prospérer les campements de la jungle de Calais et de Sangatte avec des migrants économiques subsahariens ou du continent indien voulant rejoindre l'Angleterre coûte que coûte, l'exode de réfugiés entrant par des frontières extérieures européennes non sécurisées et surtout et très paradoxalement, la présence croissante des ressortissants européens en Grande-Bretagne l'ont emporté lors du vote du Brexit.

<sup>12</sup> <http://www.lci.fr/international/ce-que-le-brexit-pourrait-changer-sur-limmigration-1513499.html>

<sup>13</sup> <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2015/05/07/31002-20150507ARTFIG00258-royaume-uni-pourquoi-l-immigration-a-ete-le-grand-absent-de-la-campagne.php>

<sup>14</sup>

<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/migrationstatisticsquarterlyreport/dec2016>

<sup>15</sup>

<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/bulletins/migrationstatisticsquarterlyreport/2015-05-21>

<sup>16</sup> <http://www.atlantico.fr/pepites/royaume-uni-plus-4-millions-immigres-en-dix-ans-575068.html>

<sup>17</sup> In Frontex, rapport général 2015 :

[http://frontex.europa.eu/assets/About\\_Frontex/Governance\\_documents/Annual\\_report/2015/General\\_Report\\_FR.pdf](http://frontex.europa.eu/assets/About_Frontex/Governance_documents/Annual_report/2015/General_Report_FR.pdf), p.4

En 2004, le Royaume-Uni et la Suède ont été les deux premiers pays à accorder l'accès au marché du travail aux ressortissants des nouveaux pays de l'UE, tels Chypre ou Malte. En dix ans, environ 1,7 million d'Européens originaires de ces nouveaux pays membres sont venus s'installer sur le sol britannique, sans permis, ni carte de résidence. Principalement des Polonais, des Bulgares et des Roumains. Un équilibre devenu fragile depuis le début de la crise en 2008, équilibre qui a entraîné une chute des salaires et attisé l'hostilité des Britanniques à l'encontre de ces populations de l'Est souvent retranchées à l'extérieur des grandes métropoles. Avec le Brexit, le gouvernement pourrait donc exiger de ces citoyens européens qu'ils fassent une demande de visa pour régulariser les arrivées.<sup>18</sup>

Un chiffre illustre ce fait : environ 830.000 Polonais résident au Royaume-Uni aujourd'hui, contre 58.000 en 2001...<sup>19</sup> Selon l'*Office of National Statistics*, outre 830.000 Polonais résidant au Royaume-Uni contre 58.000 en 2001, on compte 286.000 Allemands, 162.000 Italiens, 153.000 Français, 140.000 Portugais, 125.000 Espagnols...<sup>20</sup> Tous en forte augmentation ces cinq dernières années. Près de 3.3 millions de personnes expatriées vivent actuellement au Royaume Uni contre 1.2 millions de Britanniques installés dans l'UE27 dont 300.000 en Espagne et 180.0000 en France.<sup>21</sup>

Dans le pire des scénarios, le Royaume-Uni aurait le pouvoir non seulement de restreindre les nouvelles arrivées, mais aussi d'en renvoyer chez eux. En ce compris des Européens. C'est une des clés capitales pour comprendre le vote anglais.

### ➤ **Quelles conséquences économiques du Brexit ?**

Plusieurs banques étrangères étudient actuellement leurs options. Toute la question est de savoir si la City gardera ou pas son passeport financier. Ce passeport européen permet aux entreprises à Londres de vendre leurs produits financiers à travers l'UE. 20% des revenus de la City pourraient être concernés. 5.500 entreprises en font l'usage et emploient 590.000 personnes. Son maintien dépend de l'accès au marché unique.<sup>22</sup> En sortant de l'Union européenne dont le premier budget historique est celui de la politique agricole commune (PAC), les agriculteurs britanniques et leurs 185.000 fermes devront dire adieu à une enveloppe de près de 4 milliards d'euros d'aides.<sup>23</sup> L'impact sur les secteurs dépendra exclusivement des négociations. Ce n'est pas le Brexit qui doit être hard ou soft mais son atterrissage et sa mise en application.

Selon les premières analyses, les conséquences en Belgique risquent également d'être importantes. Notre pays est l'un des plus exposés au départ du Royaume-Uni. En effet, le Royaume-Uni est le 4<sup>ème</sup> marché des entreprises belges. Elles y exportent pour plus de 30 milliards d'euros de biens et services chaque année. Et la balance commerciale bilatérale (le solde des échanges) est positive – à hauteur de 16 milliards l'an passé.<sup>24</sup> Les entreprises belges pourraient, par exemple, se voir imposer des barrières tarifaires ou non tarifaires de 1,6 milliard d'euros. Une autre étude, publiée le 31 janvier 2016 par le cabinet EY, est encore plus explicite. En cas de Brexit, la Belgique ne devrait pas, contrairement aux pays voisins, attirer les entreprises étrangères qui choisiront de quitter le Royaume-Uni. Ces investisseurs iront de préférence en Allemagne ou aux Pays-Bas. Peut-être en France ou en Irlande. Mais pas chez nous.<sup>25</sup>

<sup>18</sup> <http://www.lci.fr/international/ce-que-le-brexit-pourrait-changer-sur-limmigration-1513499.html>

<sup>19</sup> [http://www.huffpostmaghreb.com/2017/01/18/brexit-les-4-menaces-voilees-du-discours-de-theresa-may\\_n\\_14241912.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2017/01/18/brexit-les-4-menaces-voilees-du-discours-de-theresa-may_n_14241912.html)

<sup>20</sup> <http://www.huffingtonpost.fr/2017/01/17/brexit-les-4-menaces-voilees-du-discours-de-theresa-may/>

<sup>21</sup> <http://www.la-croix.com/Monde/Europe/Les-consequences-Brexit-pour-expatries-britanniques-2016-06-24-1200771117>

<sup>22</sup> [http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/10/24/brexit-le-passeport-financier-europeen-au-c-ur-de-la-bataille\\_5019060\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/10/24/brexit-le-passeport-financier-europeen-au-c-ur-de-la-bataille_5019060_3234.html)

<sup>23</sup> <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/24/20002-20160624ARTFIG00243-les-agriculteurs-britanniques-devront-se-passer-de-4-milliards-d-euros-d-aides.php>

<sup>24</sup> In *Le Soir*, 1<sup>er</sup> février 2017, p.16

<sup>25</sup> In *l'Echo*, p.1, 1<sup>er</sup> février 2017

Suite au succès du « leave », le vice-Premier ministre et ministre de l'Economie Kris Peeters avait mis sur pied un « groupe de haut niveau » rassemblant les représentants des principaux syndicats patronaux du pays, chargé de conseiller le gouvernement sur la posture à adopter face à la demande de divorce de la Grande-Bretagne. Le rapport, qui a été rendu public le 30 janvier dernier soir, plaide pour un « soft Brexit ».<sup>26</sup>

L'industrie alimentaire est particulièrement exposée : près de 10 % de ses ventes hors frontières aboutissent outre-Manche. Légumes et fruits frais sont également largement exportés vers le Royaume-Uni alors que l'industrie laitière serait aussi fortement affectée par l'imposition de droits de douane. Les secteurs chimiques et pharmaceutiques - dont 80 % de la production est exportée - sont aussi fortement orientés vers le Royaume-Uni qui constitue, dans ces secteurs, notre cinquième partenaire commercial.<sup>27</sup>

Si, a priori, la Flandre est la plus exposée (elle absorberait 85 % des effets négatifs du Brexit), la Wallonie ne serait pas épargnée non plus. La question va d'ailleurs être mise à l'étude au sein d'un groupe de travail, qui sera coprésidée par l'Awex, l'Agence wallonne à l'exportation, et le Conseil de l'industrie, mis en place dans le courant de l'an passé par le gouvernement wallon.<sup>28</sup>

Le rapport montre, en outre, qu'à peine 4% des entreprises étrangères européennes sont préparées au Brexit. La conclusion est limpide. La Belgique n'évitera le choc du Brexit que si elle informe et accompagne au mieux ses entreprises dans la transition. Tout en renforçant son attractivité, en particulier sur le plan fiscal. L'Union européenne, quant à elle, doit d'urgence se réveiller afin de renforcer son unité et sa cohérence. Parachever l'Union monétaire, tout en se dotant d'un véritable socle social et d'une politique fiscale commune.<sup>29</sup>

A ce stade, la Commission a été claire : l'accès complet au marché unique et au passeport financier ne sont offerts qu'en échange de la libre circulation des personnes. Mais la fin de la libre circulation et de l'immigration, notamment européenne, a été le point d'orgue du Brexit...

Les Européens devraient aussi s'opposer catégoriquement à ce que Londres entame des négociations avec des pays tiers en vue d'accords de libre-échange bilatéraux avant que le divorce n'ait été formellement prononcé. C'est formellement interdit par les traités. Ce qui semble ne pas impressionner Theresa May qui a été la première personnalité politique à rendre visite au nouveau président américain, Donald Trump.

Autre pierre d'achoppement : la fiscalité. Londres a explicitement menacé les Européens de transformer le Royaume-Uni en paradis fiscal et de poursuivre le développement d'une politique attractive pour les entreprises. Là aussi des représailles pourraient être à l'ordre du jour notamment via la surtaxation douanière des produits anglais.

La sortie de l'Angleterre de l'UE devrait avoir un impact de 10 milliards pour le budget de l'UE, présageant un « marchandage difficile » entre les 27 Etats membres restants pour combler le déficit, selon une étude de l'Institut Jacques Delors, publiée le 16 janvier. Sauf si... le Royaume-Uni décidait de continuer de financer le budget « à la carte » en participant à certains programmes européens choisis et donc d'apporter une contribution financière à certaines politiques, comme le

---

<sup>26</sup> In Le Soir, 1<sup>er</sup> février 2017, p.16

<sup>27</sup> In l'Echo, p.1, 1<sup>er</sup> février 2017

<sup>28</sup> In l'Echo, p.1, 1<sup>er</sup> février 2017

<sup>29</sup> In l'Echo, p.1, 1<sup>er</sup> février 2017



fait la Norvège. C'est cette carotte qu'agite Theresa May, avec peut-être quelques milliards d'euros par an à la clé.<sup>30</sup>

Cet impact budgétaire obligera aussi l'UE à s'interroger sur la manière de combler ce déficit. Réduire les dépenses ? Augmenter les cotisations nationales ? Les deux ? Comment gérer alors le différentiel qui risque de s'accroître entre les contributeurs nets et les États bénéficiaires nets ? Des pans d'aides entiers seraient-ils revus notamment la PAC ou les politiques de cohésion ? Comment éviter les crispations lors des prochaines négociations du cadre financier pluriannuel (CFP) qui débiteront en 2018 ?<sup>31</sup>

Dans l'ensemble, il semble plus probable que l'UE27 et le Royaume-Uni parviennent à un accord par lequel le Royaume-Uni s'engage à honorer une partie des engagements pris dans le cadre du CFP actuel en échange d'une suppression progressive des transferts de l'UE vers le Royaume-Uni. Un Brexit avant la fin de 2020 imposerait une révision du CFP actuel pour ajuster ceci à la perte totale ou partielle de la contribution britannique. Il peut y avoir des controverses importantes sur les modalités de cet ajustement.<sup>32</sup>

D'autres questions resteront encore en suspens : comment combler les ressources britanniques perdues ? La sortie du Royaume-Uni et la diminution correspondante du revenu national brut (RNB) de l'Union pourrait entraîner une diminution significative du budget de l'UE en termes absolus, si le Conseil de l'UE maintient sa position en faveur d'un budget qui ne soit pas supérieur à 1 % du RNB de l'UE. Enfin, la fin du rabais britannique déclenchera automatiquement la suppression des « rabais sur le rabais », dont bénéficient l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède, et pourrait éventuellement entraîner des modifications plus substantielles du système des ressources propres. Dernièrement, le Brexit modifiera la dynamique de négociation au sein du Conseil de l'UE. Non seulement le retrait de la contribution nette du Royaume-Uni modifiera les contributions nettes des autres États membres, mais le départ de l'un des contributeurs nets les plus véhéments pourrait affecter la dynamique interne au sein de la coalition des États membres contributeurs nets.<sup>33</sup>

### ➤ **Quelle place demain ?**

Le déclenchement de l'article 50 ouvre une ère nouvelle. Jamais jusqu'à présent un pays n'avait quitté l'UE. Même si c'est un pays qui n'en partageait pas la monnaie ou la zone Schengen, il n'en reste pas moins qu'il s'agissait d'un des pays les plus importants de l'Union Européenne, si pas le plus important.

Si les précédents n'existent pas, des modèles alternatifs existent. C'est le cas de la Norvège ou de la Suisse. La Norvège est membre de l'Espace économique européen (EEE), qui bénéficie d'un accès complet au marché unique. L'Espace économique européen (EEE) a vu le jour en 1994 et a permis d'étendre les dispositions de l'Union européenne applicables à son marché intérieur aux pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). La Norvège, l'Islande et le Liechtenstein sont parties à l'accord EEE. La Suisse est membre de l'AELE, mais elle ne fait pas partie de l'EEE. L'Union et des partenaires de l'EEE (Norvège et Islande) sont également liés au

<sup>30</sup> <http://www.institutdelors.eu/media/brexitbudgetue-haasrubio-ijd-jan17.pdf?pdf=ok>

<sup>31</sup> <http://www.institutdelors.eu/media/brexitbudgetue-haasrubio-ijd-jan17.pdf?pdf=ok>

<sup>32</sup> <http://www.institutdelors.eu/media/brexitbudgetue-haasrubio-ijd-jan17.pdf?pdf=ok>

<sup>33</sup> <http://www.institutdelors.eu/media/brexitbudgetue-haasrubio-ijd-jan17.pdf?pdf=ok>

travers de diverses « politiques nordiques » et autres espaces axés sur les marchés septentrionaux de l'Europe, en évolution rapide, ainsi que sur la région arctique dans son ensemble.<sup>34</sup>

L'EEE va au-delà des accords de libre-échange (ALE) classiques dans la mesure où il étend l'intégralité des droits et obligations du marché intérieur de l'Union aux pays de l'AELE (à l'exception de la Suisse). L'EEE comprend les quatre libertés du marché intérieur (libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux) ainsi que les politiques y afférentes (concurrence, transport, énergie et coopération économique et monétaire). L'accord couvre les politiques horizontales strictement liées aux quatre libertés susmentionnées: les politiques en matière de protection des consommateurs, d'environnement, de statistiques et de droit des sociétés, ainsi qu'une série de politiques d'accompagnement, telles que celles relatives à la recherche et au développement technologique, lesquelles ne reposent pas sur l'acquis de l'Union ni sur des actes juridiquement contraignants, mais sont mises en œuvre dans le cadre d'activités de coopération. Les dispositions contraignantes ne concernent pas par exemple la PAC, l'UEM, la PESC ou la justice et les affaires intérieures.<sup>35</sup>

La Suisse est enclavée dans l'UE et a préféré négocier directement des accords bilatéraux avec l'UE. Elle est membre de l'AELE mais pas de l'EE. Elle a développé ses relations avec l'Union européenne par l'intermédiaire d'accords bilatéraux afin de préserver son intégration économique avec cette dernière. Toutefois, les relations bilatérales ont été fortement mises à mal par l'initiative anti-immigration de février 2014, dont le résultat a remis en question les principes de libre circulation et du marché unique, qui constituent les fondements de ces relations.

L'Union européenne et la Suisse ont signé plus de 120 accords bilatéraux, parmi lesquels un accord de libre-échange en 1972 et deux grandes séries d'accords bilatéraux sectoriels qui ont permis d'aligner une grande partie du droit suisse sur la législation de l'Union en vigueur au moment de la signature. Ces accords portent essentiellement sur le renforcement de la coopération économique et sur l'extension de la coopération en matière d'asile et de libre circulation à l'intérieur de l'espace Schengen.<sup>36</sup> Elle contribue au budget européen et obéit aussi à la libre circulation des biens et des personnes. Certaines de ses industries, dont les banques, ont des accès restreints à l'Union européenne. En revanche, elle est libre de négocier des accords bilatéraux avec des pays tiers.

D'autres types d'accords de libre-échange complets peuvent être envisagés comme ce qui a été décidé récemment avec le Canada (CETA) ou qui est en cours de négociation avec les USA, le TTIP. Mais dans ce cadre, chaque point serait négocié spécifiquement. Dans le pire des cas, il resterait l'OMC qui régleme le commerce international et les échanges douaniers.

Les prises de position qui ont suivi le résultat du référendum donnent quelques indications sur les termes de la négociation. D'un côté, au Royaume-Uni, une partie importante de l'échiquier politique (y compris au sein du parti conservateur) et de la sphère économique-financière souhaite continuer à bénéficier de l'accès au marché intérieur. De l'autre côté, le Conseil européen réuni à 27 a indiqué que l'accès au marché unique passait obligatoirement par l'acceptation de chacune des quatre libertés. Ceci pose deux difficultés pour les partisans du « leave » au Royaume-Uni : l'acceptation de la liberté de circulation des personnes leur est problématique compte-tenu du rôle que les chiffres de l'immigration ont joué dans la campagne et, d'autre part, l'acceptation des règles du marché intérieur sans participer à la décision réduirait encore plus le contrôle

<sup>34</sup> [http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU\\_6.5.3.html](http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_6.5.3.html)

<sup>35</sup> [http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU\\_6.5.3.html](http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_6.5.3.html)

<sup>36</sup> [http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU\\_6.5.3.html](http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_6.5.3.html)

démocratique des décisions européennes par les Britanniques, effaçant la souveraineté qu'ils espéraient retrouver.<sup>37</sup>

Si les options de l'Espace économique européen et du modèle suisse ne semblent pas résoudre le dilemme britannique dans l'état actuel des dispositifs existants, il est possible que le Royaume-Uni explore la possibilité d'une révision des règles de l'Espace économique européen (EEE) afin de conférer un droit de vote égal aux États membres de l'EEE non-membres de l'UE (comme la Norvège) pour les politiques auxquelles ils participent, notamment celles ayant trait au marché unique. Dans ce scénario, le Royaume-Uni continuerait alors de participer au marché intérieur et d'appliquer les règles correspondantes qu'il continuerait de contribuer à déterminer. Il devrait néanmoins contribuer au budget de l'UE mais uniquement pour certaines politiques. Enfin, la liberté de circulation continuerait de s'appliquer mais l'Accord sur l'EEE prévoit des mesures de sauvegarde qui peuvent être activées unilatéralement.<sup>38</sup>

Le gouvernement britannique explore toutes les options qui lui permettraient de résoudre ce qui ressemble à un théorème d'impossibilité. La plupart des États membres seront également intéressés, pour diverses raisons, économiques ou politico-stratégiques, à maintenir le Royaume-Uni associé aussi étroitement que possible à l'Union européenne.<sup>39</sup>

Au-delà des discours sur les avantages de l'Europe à plusieurs vitesses, la situation actuelle ne satisfait en réalité aucun des États concernés. Les États de l'Espace économique européen qui n'appartiennent pas à l'Union européenne se voient appliquer les règles du marché intérieur, mais ils ne participent pas à leur vote (même s'ils émettent un avis). Inversement, un État comme le Royaume-Uni voulait, jusqu'au référendum, être au sein de l'Union pour participer aux décisions affectant le marché intérieur mais sans comprendre que cela lui imposait de financer la politique agricole commune. Les États qui envisagent de rejoindre à terme la zone euro souhaitent avoir leur mot à dire dans la décision et la mise en œuvre des règles de l'UEM sachant qu'elles pourraient un jour s'appliquer à eux-mêmes. Enfin, les États membres de la zone euro voudraient pouvoir utiliser les institutions européennes pour le fonctionnement de l'Union économique et monétaire mais ne comprendraient pas l'intrusion dans ce fonctionnement des États qui n'en font pas partie.<sup>40</sup>

Le Brexit obligera peut-être à revoir l'architecture interne du Royaume-Uni et la place de l'Écosse et de l'Irlande du Nord. Certaines régions pourraient être tentées de réorganiser des référendums visant à leur indépendance afin de rester dans l'UE.

Dans un premier temps, Écosse et Irlande du Nord ont opté pour un prudent «wait and see», en attendant que les négociations à venir leur donnent une idée de la sauce à laquelle elles allaient être mangées. Tout s'est accéléré le 15 octobre dernier, lorsque la Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, a finalement laissé entendre qu'elle pourrait organiser un nouveau référendum sur l'indépendance, après une première consultation, perdue, en 2014.<sup>41</sup>

Un scénario qui inquiète à juste titre nombre d'Irlandais du Nord, qui se retrouveraient plus minoritaires et donc moins audibles que jamais dans un royaume désuni. Le risque d'une reprise des violences intercommunautaires, qui ont jadis fait plus de 3 500 morts est dans les esprits<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

<sup>38</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

<sup>39</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

<sup>40</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

<sup>41</sup> [http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216\\_2626.php](http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216_2626.php)

<sup>42</sup> Les attentats ont presque totalement cessé après les accords dits «du Vendredi saint», en 1998, les groupes paramilitaires ont désarmé, à commencer par l'Armée républicaine irlandaise (IRA)

Même si les unionistes (schématiquement, les protestants) sont plutôt favorables au Brexit et les républicains (les catholiques), partisans d'un maintien au sein de l'UE.)<sup>43</sup>.

La vraie menace, qui angoisse Irlandais du Sud et du Nord, est celle d'un «hard Brexit» que semble privilégier la Première ministre britannique. Une sortie de l'UE qui mettrait fin au régime de la libre circulation se traduirait par un rétablissement de la frontière entre les deux Irlande et des contrôles qui vont avec. Car, au quotidien, il y a longtemps que l'unification irlandaise est une réalité. Les deux économies sont largement interdépendantes, les travailleurs transfrontaliers se comptent par milliers et l'euro est accepté dans nombre de commerces au Nord.<sup>44</sup>

On le voit, l'Irlande du Nord et l'Ecosse, où respectivement 56 % et 62 % ont voté contre le Brexit le 23 juin, font monter la pression pour obtenir un statut spécial.<sup>45</sup> L'Ecosse pourrait négocier son statut avec la Grande-Bretagne *“pour défendre cinq intérêts écossais”* : la libre circulation des personnes et accès au marché unique, la participation à la législation du marché unique, la protection de droits des travailleurs et de droits humains, et la coopération avec d'autres Etats membres dans des domaines comme l'environnement et le terrorisme. »

Dans le cas où ces négociations échouent, l'indépendance de l'Ecosse serait peut-être *“l'option qui nous donne le plus de certitude et de stabilité et la meilleure maîtrise de notre destin”*, selon la Première ministre écossaise Nicola Sturgeon.<sup>46</sup>

Ces velléités régionalistes pourraient également donner envie à d'autres régions comme la Catalogne de prendre leur envol... cette montée en puissance des régions marqueraient à la fois un risque d'affaiblissement des Etats membres et une modification de la structure interne de l'UE.

Le Brexit posera aussi la question de l'évolution institutionnelle de l'UE : qui veut faire quoi et avec qui : Rester ? Quitter ? Evoluer ? S'intégrer ?

Une chose est sûre : le Brexit est une mauvaise chose pour l'Union. Au-delà de l'amputation économique, politique et stratégique que cela représente pour l'UE, la sortie programmée du Royaume-Uni est un symbole de désunion, dans un contexte où l'Union et ses Etats ont besoin d'unité et de cohésion pour faire face aux multiples crises qui les affectent.<sup>47</sup> Ce résultat ne manque pas de doper les discours europhobes dans certains Etats membres : aux Pays-Bas, par exemple, certains journaux ont déjà posé la question d'organiser un référendum sur l'appartenance des Pays-Bas à l'UE et le néologisme « Frexit », en référence au Brexit, est apparu dans le débat public français. En outre, le Brexit ne peut manquer de modifier les équilibres des puissances au sein de l'UE notamment vis-à-vis de l'Allemagne et de la France.<sup>48</sup>

Dans une telle situation, les gouvernements européens sont pris entre deux priorités contradictoires : éviter d'offrir trop rapidement au Royaume-Uni une alternative à l'appartenance à l'UE afin de ne pas donner le sentiment qu'il est facile de sortir de l'UE et créer ainsi un précédent ; en même temps, trouver une solution et une issue pour des raisons à la fois politiques et économiques et afin de surmonter l'incertitude et les longues négociations qui ne manqueront pas de découler de cette décision. Au-delà, le moment est venu de repenser l'architecture de

<sup>43</sup> [http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216\\_2626.php](http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216_2626.php)

<sup>44</sup> [http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216\\_2626.php](http://www.lepoint.fr/europe/brexit-quand-l-ecosse-eternue-l-irlande-du-nord-s-enrhume-19-10-2016-2077216_2626.php)

<sup>45</sup> <http://www.courrierinternational.com/article/royaume-uni-lecosse-et-lirlande-du-nord-les-trouble-fete-du-brexit>

<sup>46</sup> <http://www.courrierinternational.com/article/royaume-uni-lecosse-et-lirlande-du-nord-les-trouble-fete-du-brexit>

<sup>47</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

<sup>48</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>

l'Europe parce que le Brexit, comme les crises à répétition avant lui, rendent indispensable un travail de rationalisation et de clarification des différents niveaux d'intégration en Europe.<sup>49</sup>

---

<sup>49</sup> <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0399-apres-le-referendum-britannique-redefinir-les-relations-entre-les-deux-europe>